

Conseil municipal

Séance du 6 novembre 2012

ORDRE DU JOUR

NOTE DE PRESENTATION

A. ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Séances du 25 septembre 2012 et du 4 octobre 2012

B. ALLOCUTION DE MONSIEUR MICHEL ROTGER

C. DELIBERATION « DENOMINATION DE LA MEDIATHEQUE »

Proposition de baptiser la médiathèque au nom de Lucien BRENOT.

D. Dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Maire de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal prendra connaissance :

- a) **des MAPA notifiés depuis le conseil municipal du 26 juin 2012:**
- b) **la liste des déclarations d'intention d'aliéner des mois de juillet, août et septembre 2012.**
- c) **Location des salles**
- d) **Cimetière - ventes de concessions**
- e) **Frais d'Actes et de Contentieux :**
- f) **Cession Parcelle :**
- g) **Cession Véhicules :**
- h) **Indemnités de Sinistres :**

E. INFORMATIONS

a-Délégations octroyées aux Adjoint

b-Désignation des membres du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

F. DELIBERATIONS

I DIRECTION GENERALE

1.1 - Délégation au Maire à effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en accélérer l'exécution

1.2 - Désignation des délégués et représentants de la commune à divers organismes

Commissions permanentes (article L 2121-22 du code Général des Collectivités territoriales)

1.2.1- FINANCES – AFFAIRES ECONOMIQUES

1.2.2- ENSEIGNEMENT

1.2.3- URBANISME – TRAVAUX – DEPLACEMENTS URBAINS – ENVIRONNEMENT

1.2.4- SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

1.2.5– ACTION CULTURELLE

1.2.6- ACTION SOCIALE

1.2.7– JUMELAGE

1.2.8 - SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE

1.2.9- COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES (article 22 du code des Marchés Publics)

1.2.10-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

1.2.11-Désignation de 2 délégués appelés à siéger au sein du conseil de la communauté de l'Agglomération Dijonnaise (article L 5211-7 – L 5211-8 et L 2122-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Désignation de délégués titulaires et de délégués suppléants aux syndicats intercommunaux (article L2121-33 et L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1.2.12– Syndicat d'électrification et des réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon (2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant)

1.2.13– Syndicat intercommunal Tille Norges Arnisons

1.2.14– Centre communal d'action sociale (CCAS) (article L 123-6 et R 123-7 à R 123-9 du code de l'Action Sociale et de la Famille)

Désignation de représentants au sein des offices municipaux (article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1.2.15-Office Chevignois des Retraités (2 représentants)

1.2.16-Office Culturel Chevignois (3 représentants)

1.2.17 – Office des Sports (6 représentants, dont 3 siégeront de droit au comité directeur)

1.2.18 - Commission consultative pour les services publics locaux (article L 1413-1 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Désignation des délégués dans les groupes scolaires (article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1.2.19-Ecole primaire du Buisson Rond (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les groupe primaire/maternelle)

1.2.20-Collège Camille Claudel

Conseil d'administration : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Commission permanente : 1 des délégués titulaires et 1 des délégués suppléants.

II AFFAIRES FINANCIERES

2.1 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués

2.2 - Décision Modificative n° 1 – BUDGET PRINCIPAL

2.3 – Constitution provisions gymnanse des Iris

2.4 -Repas de fin d'année des retraités et séniors organisé par la municipalité

III PERSONNEL MUNICIPAL

3.1-Indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale

IV SERVICES TECHNIQUES

4.1 - CONVENTION DE SERVITUDES afin de créer un poste de transformation de courant électrique :

V SERVICE DES SPORTS

5.1 Extension du Gymnase du COSEC :

5.2 Mise à disposition de la piscine municipale à l'Office des Sports :

VI SERVICE CULTURE

6.1 - Spectacle du 24 décembre

6.2 - Partenariat Commune (Ludothèque) / IME les Colibris – Acodege

VII QUESTIONS DIVERSES